



## Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

**6029<sup>e</sup>** séance

Mercredi 3 décembre 2008, à 15 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Jurica . . . . .	(Croatie)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud . . . . .	M. Kumalo
	Belgique . . . . .	M. Grauls
	Burkina Faso . . . . .	M. Tiendrébéogo
	Chine . . . . .	M. La Yifan
	Costa Rica . . . . .	M. Urbina
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> DiCarlo
	Fédération de Russie . . . . .	M. Dolgov
	France . . . . .	M. Ripert
	Indonésie . . . . .	M. Natalegawa
	Italie . . . . .	M. Mantovani
	Jamahiriya arabe libyenne . . . . .	M. Ettalhi
	Panama . . . . .	M. Suescum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M <sup>me</sup> Pierce
	Viet Nam . . . . .	M. Hoang Chi Trung

### Ordre du jour

La situation au Tchad et au Soudan

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 15 h 20.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Tchad et au Soudan**

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Tchad une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Allam-mi (Tchad) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, M. John Holmes, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Holmes à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Holmes, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence. Je lui donne maintenant la parole.

**M. Holmes** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est offerte de faire un exposé au Conseil sur mes récentes visites au Tchad et au Soudan.

Je me suis rendu au Tchad pour la deuxième fois pour vérifier la situation et la réponse humanitaires, plus particulièrement suite au déploiement de

l'Opération militaire de l'Union européenne (EUFOR) et de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et la transition vers la MINURCAT II. Dans l'est du Tchad, j'ai visité des camps de réfugiés et de personnes déplacées et un village où des personnes déplacées ont commencé à retourner.

À N'Djamena, je me suis entretenu avec le Premier Ministre et avec d'autres ministres. Les tensions nationales se sont apaisées depuis l'attaque contre N'Djamena en février dernier, mais la situation reste fragile et instable. Dans l'est, le banditisme s'est aggravé et représente une grave menace pour les personnes déplacées, les réfugiés, les travailleurs humanitaires et la population locale. Les tensions engendrées par de longues années de conflit interne et par les retombées de la situation au Darfour ne se sont pas dissipées. La situation humanitaire est relativement stable en termes de chiffres. Une aide humanitaire est actuellement fournie à environ 263 000 réfugiés en provenance du Darfour, 57 000 réfugiés en provenance de la République centrafricaine et 180 000 personnes déplacées. La plupart des besoins urgents sont satisfaits et la qualité de l'aide apportée aux personnes déplacées est nettement meilleure que lors de ma dernière visite, en mars 2007. Cependant, la présence prolongée d'un si grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées suscite des tensions croissantes avec la population hôte et met encore à l'épreuve un environnement déjà fragile.

La politisation et la militarisation des camps de réfugiés et de certains sites hébergeant des personnes déplacées suscitent de graves et croissantes préoccupations. En particulier, le recrutement, y compris d'enfants, par des groupes armés, dont notamment le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) compromet la nature civile et humanitaire des camps. Cela doit cesser, faute de quoi l'effort humanitaire ne pourra pas se poursuivre avec succès. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) se trouve déjà dans l'incapacité de fournir une assistance à un camp depuis deux mois pour des raisons connexes. J'ai demandé au Gouvernement tchadien de faire tout son possible pour prévenir de tels problèmes, et j'appelle les dirigeants du MJE, en particulier, à reconnaître eux aussi leurs responsabilités.

En l'absence de solution au Darfour, il y a malheureusement peu de perspectives immédiates de

retour pour les réfugiés soudanais qui se trouvent au Tchad depuis les cinq dernières années. L'accent est donc mis sur le renforcement de l'autonomisation. Il existe, cependant, quelques signes d'espoir pour les personnes déplacées. Le mouvement de retour volontaire dans les villages d'origine est resté limité ces derniers mois, en particulier dans les localités plus éloignées de la frontière du Darfour. D'autres personnes se déplacent entre les camps et leurs anciennes petites exploitations pour redémarrer une activité agricole. À Louboutique, où je me suis rendu, le processus de retour a été fortement facilité par des efforts de réconciliation efficaces menés grâce à des initiatives locales. J'espère que cela pourra être reproduit ailleurs, sans faire subir une pression indue aux personnes déplacées.

La sécurité reste essentielle, et doit aller de pair avec la fourniture d'une infrastructure sociale de base et une plus forte présence des autorités publiques. La présence de l'EUFOR et le déploiement progressif de la MINURCAT ont aidé à stabiliser la situation d'ensemble, à rassurer de façon générale les réfugiés, les personnes déplacées et la communauté locale, ce qui était très nécessaire, et à améliorer la sécurité des humanitaires.

Cependant, l'EUFOR n'a pas été en mesure de résoudre les problèmes croissants posés par le banditisme local et la criminalité, qui restent la toute première préoccupation de la communauté humanitaire dans l'est du Tchad. Depuis le début de l'année, environ 160 incidents graves ont été enregistrés, dont le meurtre du chef de l'équipe de Save the Children. Ce banditisme, qui est surtout pratiqué à des fins lucratives, selon un modèle que nous avons observé au Darfour, est encouragé par la prolifération des armes légères dans toute la zone, par la présence de milices armées et par l'impunité plus ou moins totale dont jouissent leurs auteurs, en l'absence de tout véritable système judiciaire local. Plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) se sont déjà retirées, entièrement ou partiellement, et nous allons devoir travailler dur pour combler ces lacunes et réunir les meilleures conditions possibles pour que les autres restent.

Le déploiement rapide et effectif de la MINURCAT II et une transition sans heurt avec l'EUFOR sont donc cruciaux pour aider à améliorer la sécurité des réfugiés, des personnes déplacées, de la communauté humanitaire et de la population d'origine. Le déploiement de la nouvelle force de gendarmerie

tchadienne, le Détachement intégré de sécurité (DIS), pleinement soutenu par la MINURCAT, est également essentiel. Cette force est dotée du mandat et de la formation nécessaires pour remplir, à l'intérieur et autour des camps, le type de mission de protection assurée par une police locale, qui fait si cruellement défaut. Son déploiement a déjà commencé, et j'ai été encouragé par l'attitude des membres du DIS que j'ai rencontrés. Cependant, il y a encore beaucoup à faire, et certains problèmes clefs d'équipement et de capacité opérationnelle doivent encore être réglés.

Le Conseil votera bientôt sur l'avenir de la présence de l'ONU au Tchad. J'appelle les membres du Conseil à veiller à ce que la MINURCAT II dispose des ressources nécessaires pour couvrir les zones géographiques clefs actuellement couvertes par l'EUFOR, en plus d'une ou deux autres, avec le soutien logistique nécessaire et un mandat approprié.

Lors de mes échanges avec le Gouvernement tchadien et les pouvoirs locaux, j'ai également vivement encouragé mes interlocuteurs à accroître leur présence effective dans l'est et à assumer leurs propres responsabilités s'agissant de garantir la sécurité, de fournir les services de base et de soutenir le développement. Ils ont, en retour, attiré mon attention sur la nécessité de prendre en compte l'inégalité de traitement dont souffre la population d'origine, qui est très souvent elle-même au bord de l'extrême pauvreté et de l'insécurité alimentaire. Nous devons ajouter à nos projets d'aide existants des mesures destinées à traiter cet aspect, ainsi que les problèmes environnementaux. J'espère que les donateurs y seront favorables, et qu'ils soutiendront également le montant de 389 millions de dollars sollicité via la procédure d'appel global de 2009, tout comme ils ont généreusement répondu aux besoins humanitaires en 2008.

Dans l'ensemble, j'ai quitté le Tchad avec légèrement plus d'optimisme sur les perspectives d'avenir que je ne l'avais escompté, y compris quant à nos efforts pour fournir une aide humanitaire vitale. Cependant, les risques de détérioration rapide restent élevés. La communauté internationale et le Conseil de sécurité ne peuvent se permettre de négliger le Tchad.

J'aimerais évoquer maintenant le Soudan, où je me suis rendu dans les trois États du Darfour, dans le Kordofan méridional, à Juba et à Khartoum. L'opération humanitaire à hauteur de plusieurs milliards de dollars au Darfour, toujours la plus

importante du monde, va bientôt entrer dans sa sixième année. Les besoins ne diminuent pas, et la situation reste grave. Cette année, plus de 315 000 personnes ont été forcées de fuir la violence et les conflits intertribaux. Même si ces déplacements ou nouveaux déplacements ne sont que temporaires, les destructions, y compris d'infrastructures humanitaires, et les retards qu'elles entraînent dans les secours d'urgence ont pour effet de redoubler les souffrances.

À la frustration de tous, beaucoup des problèmes notés par le passé sont encore pertinents aujourd'hui. L'opération n'en continue pas moins de réaliser son premier objectif qui est de maintenir la population en vie, et l'inébranlable détermination de milliers de travailleurs humanitaires à surmonter les obstacles y est pour beaucoup. Cependant, au risque d'énoncer des évidences, je soulignerai que les mesures les plus urgentement nécessaires sont un cessez-le-feu déclaré et respecté par toutes les parties et un règlement négocié du conflit.

Les principales difficultés humanitaires aujourd'hui sont l'accès aux civils et leur protection. Nos difficultés d'accès tiennent à de nombreuses raisons, dont la persistance de la violence, les restrictions des déplacements, la politisation de l'environnement humanitaire, y compris dans les camps de personnes déplacées, et l'augmentation considérable des attaques contre les humanitaires et contre leurs biens. L'année 2008 a vu ces attaques atteindre un niveau sans précédent. Au 30 novembre, 261 véhicules avaient été détournés de force et 172 campements avaient fait l'objet d'effractions. Les voitures et autres biens de valeur dérobés semblent être principalement revendus au Tchad ou en Libye. Les mouvements rebelles, ou les groupes ou individus qui leur sont associés, semblent être les principaux responsables de la majorité de ces terrifiants incidents dans les zones rurales. Cependant, beaucoup d'incidents surviennent également dans les principales localités sous contrôle du Gouvernement. J'appelle les forces de sécurité du Gouvernement comme les chefs rebelles à mettre un terme définitif à ce banditisme. Il porte sérieusement atteinte à la qualité de l'aide – par exemple, le Programme alimentaire mondial n'apporte toujours que 70 % de ses rations en raison d'agressions contre ses convois – et nuit à la crédibilité de leurs promesses de garantir notre sécurité.

Nul ne saurait se satisfaire de simplement maintenir les populations en vie. Atténuer leurs souffrances et les protéger des abus fait autant partie de

l'action humanitaire aujourd'hui que leur apporter de la nourriture, de l'eau et d'autres aides matérielles. Par exemple, pendant mon séjour au Darfour, j'ai été confronté au risque constant de la violence sexuelle. J'ai rencontré de nombreuses femmes qui avaient le courage de parler. Il était donc particulièrement dérangeant de constater que les programmes visant à prévenir cette violence ou à y réagir étaient de plus en plus soumis à pression par les autorités gouvernementales, le Darfour-Sud présentant les défis les plus importants et un ou deux incidents tout à fait inacceptables.

Les autorités y ont également récemment imposé l'interruption de deux projets d'ONG sur la santé mentale. Une atmosphère de suspicion malvenue continue de planer sur les objectifs de ce type de projet. J'ai évoqué ces problèmes avec le Gouvernement à tous les niveaux. J'espère que nous pourrions atteindre une meilleure compréhension commune du caractère essentiel de la protection des populations, et trouver des moyens de travailler ensemble pour aider ces populations à vivre au milieu de ces graves dangers.

Pour ce qui est du problème, qui n'est pas nouveau, des obstacles administratifs aux opérations humanitaires, le Gouvernement a récemment prorogé le moratoire sur les restrictions jusqu'à janvier 2010. Je me félicite de cette décision. Nous devrions pouvoir harmoniser les procédures et les pratiques entre les administrations fédérales et les administrations des États, et aborder ces questions ensemble avant de prendre des mesures hâtives et unilatérales, comme par exemple harceler ou expulser le personnel ou arrêter des projets. J'ai également demandé au Gouvernement de donner au personnel humanitaire international des organisations non gouvernementales (ONG) des visas à entrées multiples pour accroître l'efficacité opérationnelle et éviter l'anxiété liée au fait de devoir attendre des visas de sortie, par exemple dans des circonstances urgentes qui exigent une certaine bienveillance. Cela réduirait la bureaucratie pour les deux parties et améliorerait considérablement les relations.

Nous devons également être conscients des conséquences de la violence, de la tension et de la désorganisation qui règnent en permanence au Darfour. Ceux qui sont dans les camps sont de plus en plus frustrés. Plus ils y restent, plus leur militantisme est exacerbé par des questions telles que les droits fonciers et de propriété. Les craintes sont exacerbées par les

nouvelles pressions des autorités gouvernementales en faveur d'un retour rapide, même lorsque les conditions de sécurité ne sont pas manifestement satisfaisantes ou ne sont pas durablement en place. Certains camps se trouvent dans des situations particulièrement sensibles, comme celui de Kalma ou ceux qui sont aux alentours de Zalingei dans le Darfour-Ouest, où je me suis rendu. Hier encore, les tensions ont failli éclater dans le camp de Hissa Hissa à Zalingei, donnant lieu à une impasse tendue qui a exigé de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) qu'elle se positionne entre le camp et un groupe armé. Pour aider à remédier à ces problèmes, j'ai demandé au Gouvernement d'autoriser le HCR à l'aider à assurer la coordination et la gestion des camps. J'ai également engagé instamment les chefs rebelles à respecter le caractère humanitaire et civil des camps.

Les frustrations et les problèmes ne sont pas, bien entendu, confinés aux camps mais existent dans nombre de zones rurales. Nous essayons d'établir des contacts avec toutes les communautés et de les aider, y compris les communautés nomades arabes, et de promouvoir un relèvement et un développement rapides partout où cela est possible. Des efforts de réconciliation menés au niveau local entre les communautés, ainsi que des négociations politiques plus larges sont essentiels à une future normalisation, et j'ai été encouragé de voir que cela était déjà en train de se faire dans certains endroits, par exemple pour permettre à la dernière récolte d'avoir lieu dans certaines régions dans une paix relative.

D'une manière générale, mes discussions avec les autorités soudanaises, bien que franches parfois, se sont déroulées dans un esprit constructif. Nous avons besoin désormais de voir rapidement des résultats sur le terrain. Nous intensifions également nos contacts avec les mouvements rebelles afin de les persuader de respecter, eux aussi, le personnel humanitaire et les opérations de secours.

Du Darfour, je me suis rendu au Kordofan méridional pour évaluer l'intervention humanitaire face aux graves violences survenues en mai à Abyei, lesquelles ont forcé quelque 50 000 civils à fuir, dont une grande partie vers Agok, situé à proximité. De mes discussions avec les Dinkas déplacés, il est ressorti un message clair : si l'on ne continue pas à faire des progrès sur la Feuille de route d'Abyei, y compris en accordant un appui accru aux services conjoints d'exécution et de police, la majorité de la population ne rentrera pas chez elle, essentiellement par peur d'un

retour de la violence. J'en ai également parlé avec le nouvel Administrateur d'Abyei et son adjoint, ainsi que l'importance qu'il y avait à s'assurer de la disponibilité des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la Feuille de route. J'ai beaucoup insisté sur ce point lors de mes réunions à Juba et à Khartoum. On ne saurait trop souligner l'importance d'Abyei pour la paix entre le Nord et le Sud.

Je me suis également rendu à Juba pour la première fois depuis mars 2007. Juba a, depuis, connu un véritable essor, avec les aspects positifs et négatifs que cela implique. Mais en dehors de la capitale, le processus de construction reste extrêmement lent, et à ce jour, le Sud-Soudan n'a pas vu grand-chose des revenus pétroliers.

Le Sud-Soudan, bien qu'il ne soit plus dans une situation d'urgence humanitaire, a encore les pires indicateurs de santé maternelle et infantile au monde. La mortalité maternelle par exemple est deux fois plus élevée qu'au Darfour. Un enfant sur sept meurt avant l'âge de 5 ans. L'agriculture offre un énorme potentiel, mais trois ans après l'Accord de paix global, plus de 90 % des fruits, des légumes et des biens de consommation sont importés de l'Ouganda ou du Kenya.

La bonne nouvelle est que quelque 12 000 kilomètres de routes ont été déminés, 3 000 points d'eau ont été remis en état, 2,4 millions de personnes déplacées et de réfugiés sont rentrés chez eux et les taux d'inscription à l'école primaire ont augmenté de façon spectaculaire. Ainsi, certains des dividendes de la paix escomptés lors de la signature de l'Accord de paix global ont commencé à se manifester. Mais il y a beaucoup de chemin à faire. Si les problèmes du Darfour ont tendance à monopoliser l'attention, l'Accord de paix global continue d'avoir une importance considérable pour l'ensemble du pays. L'ONU, les ONG et les donateurs doivent tous continuer à fournir une aide pour assurer au pays un relèvement et un développement effectifs. Mais le Gouvernement du Sud-Soudan doit également allouer des ressources supplémentaire pour les services de base.

Je voudrais conclure avec quelques observations d'ordre général. La situation au Darfour reste très problématique – surtout pour la population, mais aussi pour les travailleurs humanitaires, pour la MINUAD et pour un processus politique. Il y a beaucoup de critiques à formuler à l'encontre du Gouvernement

soudanais qui continue de violer les droits de l'homme, ne désarme pas les milices, ne facilite pas toujours les secours humanitaires ou qui déclare un cessez-le-feu et le viole presque immédiatement. Mais les mouvements rebelles n'ont ni déclaré un cessez-le-feu ni manifesté la volonté de s'engager dans un processus politique; et eux non plus n'aident pas les opérations de secours. Eux aussi ont beaucoup d'explications à donner.

En attendant, la situation au Darfour ne saurait se perpétuer sans causer des dégâts incalculables, non seulement à l'environnement physique – les dangers auxquels sont exposés le couvert forestier et les ressources en eau m'ont particulièrement frappé au cours de cette visite – mais aussi à la capacité du Darfour de recouvrer sa culture et son mode de vie dans l'avenir. Une génération grandit dans les camps, qui ne sait rien de ce qu'il y avait auparavant. Comment réagira-t-elle si une paix réelle est établie? Combien seront-ils à rentrer dans des villages parfois déjà occupés par d'autres? Les secours humanitaires ne peuvent pas répondre à ces questions. Seule une action politique déterminée est en mesure de le faire.

En attendant, il importe que la MINUAD continue d'utiliser ses capacités actuelles et futures pour améliorer la protection physique des civils, notamment dans les camps situés près des villes principales, comme elle l'a fait avec succès autour du camp de Kalma dans le Darfour-Sud. Cela permettra non seulement d'améliorer la sécurité des civils et des travailleurs humanitaires, mais contribuera également, d'une manière générale, à réduire les tensions.

Enfin, je voudrais faire une observation sur la question relative à la Cour pénale internationale au Soudan. Quoi qu'il arrive au cours des prochains mois, il est dans l'intérêt de tous de garantir la sécurité des travailleurs humanitaires et de poursuivre les opérations humanitaires. Je n'ai cessé de rappeler au Gouvernement soudanais les responsabilités fondamentales qui lui incombent en la matière. Quant à nous, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour maintenir nos opérations en vue d'apporter une aide à ceux qui en ont besoin.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Holmes pour son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Tchad.

**M. Allam-mi** (Tchad) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint, M. Holmes, pour le point

assez complet qu'il vient de nous faire sur la situation sécuritaire et humanitaire dans l'est du Tchad. Toutefois, je voudrais souligner, au nom du Gouvernement tchadien, qu'il y a globalement une amélioration de la situation par rapport à ce qu'elle était il y a un an. Cela, nous le devons à la mobilisation de tous nos moyens propres, et aussi au soutien de la communauté internationale, surtout du Conseil de sécurité qui a décidé du déploiement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT)/Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR Tchad/RCA).

Certes, des insuffisances ont été constatées et dénoncées parfois par les organisations non gouvernementales, toujours exigeantes, à juste titre, en la matière. Nous espérons que la nouvelle MINURCAT, élargie d'une composante militaire, répondra efficacement à l'attente des bénéficiaires qui sont les réfugiés, les déplacés et, bien sûr, la population locale qui subit la pression de cette situation et dont M. Holmes vient de parler, et aussi les humanitaires. Espérons que cette nouvelle opération nous aidera à neutraliser ces camps pour éviter ce qui a été dit concernant le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) ou d'autres Soudanais qui profiteraient de la situation pour mener des recrutements dans les camps.

Mon gouvernement réitère sa disponibilité entière à coopérer pleinement avec la mission des Nations Unies dans l'est de notre pays. Aussi voudrais-je me féliciter des résultats positifs auxquels nous venons de parvenir dans le cadre de nos consultations avec le Secrétariat général en vue de la mise en place de la MINURCAT II.

Concernant la neutralisation de camps dont je viens de parler, à défaut d'une neutralisation efficace des camps, le fait que des Soudanais y recrutent ne saurait être l'unique responsabilité du Tchad. Et ceux qui prétendent que nous soutenons la rébellion soudanaise ne peuvent pas nous donner des preuves tangibles. Le Tchad ne fabrique pas d'armes. Le Tchad n'a pas d'armes à fournir à une quelconque rébellion. Le Tchad est un pays pauvre qui ne peut pas se permettre le luxe de soutenir des rébellions d'un pays, encore moins d'un pays voisin et ami comme le Soudan.

Le Tchad, au contraire, peut apporter au Soudan un plus dans le cadre du dialogue intersoudanais. Le Tchad est disposé à soutenir activement tous les efforts pour ramener la paix au Darfour. Nous nous félicitons

de la normalisation de nos relations avec le Soudan dans le cadre de l'accord de Dakar et œuvrons pour la consolidation de relations d'amitié et de bon voisinage avec nos frères soudanais. Car pour nous, tant que la situation tragique que connaît le Darfour n'est pas réglée, notre crainte est que les relations entre les deux pays risquent d'en être affectées négativement.

Nous n'avons pas de problèmes internes. La centaine de partis politiques au Tchad ont signé une plate-forme d'entente, dénommée Accord politique du 13 août 2007. À ce niveau, tous les signataires dudit accord sont à l'intérieur du pays, et nous nous acheminons vers des élections libres et transparentes sous la supervision de la communauté internationale.

Ceux qui ont pris les armes doivent les abandonner et regagner le pays dans le cadre de l'Accord de Syrte, en Libye, qui pour nous demeure toujours valable.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Tchad pour sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des observations ou poser des questions sur l'exposé que nous venons d'entendre.

**M. Ettalhi** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Nous voudrions tout d'abord saluer la présence du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Holmes, et le remercier pour l'exposé qu'il a fait au Conseil concernant la situation humanitaire globale au Tchad et au Soudan. Nous voulons aussi le féliciter des efforts louables qu'il déploie pour accomplir sa noble mission et des efforts faits dans la région, en particulier sa dernière visite sur place pour évaluer la situation des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que les pourparlers avec les parties et les organisations humanitaires concernées en vue d'atténuer les souffrances humaines. Nous saluons aussi la présence de notre frère M. Ahmad Allam-mi, Représentant permanent du Tchad, et le remercions de son exposé.

Mon gouvernement partage les préoccupations du Secrétaire général adjoint concernant la détérioration continue de la situation humanitaire, due essentiellement à la persistance des actes de violence, qui malheureusement entraînent de nouvelles souffrances pour les civils.

On note avec regret, comme l'a indiqué M. Holmes, que certains réfugiés et personnes déplacées ont souffert de pratiques qui ne devraient pas

avoir lieu, comme le recrutement et la violence sexuelle. Nous appuyons énergiquement son invitation et son appel à mettre fin au recrutement dans les camps par les rebelles, et à la politisation des camps. Cette activité va assurément à l'encontre de toute amélioration de la situation des réfugiés.

Nous insistons sur le fait qu'il importe de continuer à fournir une assistance humanitaire et à faciliter l'accès aux personnes déplacées et aux réfugiés, de garantir leur protection, et de les encourager ainsi à regagner leurs villages. Il est certain qu'une coopération étroite entre les autorités nationales des deux pays et la communauté internationale sera nécessaire afin de garantir l'accès de l'aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin. À cet égard, nous voulons exprimer notre gratitude à tous les donateurs et souligner l'intérêt des observations de M. Holmes qui a fait ressortir toute l'importance d'insister sur la protection des civils.

Il n'y a qu'une seule solution possible – une solution politique. Nous considérons qu'une solution politique au conflit est plus urgente aujourd'hui que jamais. C'est une condition indispensable pour mettre fin à la détérioration de la situation humanitaire dans la région. Toutes ces dernières années – et je suis sûr que tout le monde en est bien conscient –, l'affrontement militaire et les engagements armés n'ont fait que causer de plus grandes souffrances aux civils et de plus graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Il est temps que toutes les parties travaillent à un cessez-le-feu et répondent rapidement aux initiatives de paix. Elles doivent aussi respecter les accords qui ont été ratifiés par plusieurs parties et les appliquer. À ce propos, je voudrais faire référence aux factions qui hésitent encore à participer au processus politique. Nous leur disons ici qu'il est de leur devoir, à tous égards (sur les plans religieux, politique, humanitaire ou autres), de s'associer à ce processus politique.

De toute façon, nous exprimons notre satisfaction de voir le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays frères, le Tchad et le Soudan. Nous espérons que cette normalisation représentera une étape importante pour parvenir à la paix dans la région. Nous sommes également satisfaits des propos de M. Holmes, qui a dit qu'il était revenu du Tchad avec un certain optimisme. Nous le remercions pour toutes ses remarques et ses recommandations.

**M. Ripert** (France) : Je voudrais tout d'abord remercier M. John Holmes pour sa présentation et notre collègue, le Représentant permanent du Tchad, pour son intervention. Ces deux interventions nous rappellent à une dure réalité : la situation des populations civiles au Darfour et dans les régions limitrophes du Tchad demeure dramatique. C'est sur ce sujet que je voudrais concentrer mes remarques.

Je souhaiterais tout d'abord relever plusieurs problèmes qui se posent tant dans le cas du Soudan que dans le cas du Tchad. La première préoccupation de la France concerne l'impact du banditisme et des attaques de groupes armés sur la sécurité des personnels humanitaires. John Holmes a insisté sur ce point, et il a raison. Nous condamnons fermement ces attaques, dont les responsables devront rendre des comptes. Il faut à cet égard rappeler la responsabilité première des États hôtes dans la protection et la sécurité des personnels humanitaires.

Ma seconde observation concerne la nécessité de respecter le caractère civil et humanitaire des camps. Le problème se pose au Tchad comme au Darfour. Il est inacceptable que des groupes armés opèrent des recrutements à l'intérieur des camps. J'ajoute que cela ne justifie en rien les attaques des forces gouvernementales soudanaises contre ces camps, comme nous en avons vues au Darfour à Kalma il y a trois mois. Cette situation illustre la nécessité, des deux côtés de la frontière, d'opérations capables de protéger efficacement les populations et de créer un environnement sûr, afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et l'accès des populations à cette aide. Nous aurons l'occasion d'y revenir prochainement, s'agissant du Tchad, lorsque nous discuterons de la nouvelle Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad – la MINURCAT II.

Ma troisième observation concerne le recrutement d'enfants soldats qui, là encore, malheureusement, se pose des deux côtés de la frontière. La France appelle toutes les parties concernées à appliquer pleinement leurs obligations à cet égard et, notamment, à coopérer avec le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants dans les conflits armés.

Je souhaiterais faire une seconde série de remarques qui s'applique plus particulièrement au cas du Soudan. Nous sommes très attachés au respect, par toutes les parties, de leurs obligations en vertu du droit

international humanitaire. Je viens d'évoquer certaines obligations des groupes armés. Nous sommes par ailleurs particulièrement inquiets de constater que les Forces armées soudanaises et leurs milices supplétives ont continué dans la période récente, et en dépit de la nouvelle annonce d'un cessez-le-feu unilatéral par le Président Al-Bashir, à mener des attaques visant des populations civiles de manière indiscriminée, y compris à travers des bombardements aériens.

À cet égard, le Conseil de sécurité a pu entendre ce matin même un rapport très clair du Procureur de la Cour pénale internationale, qui a fait état de la poursuite des violations graves et répétées du droit international humanitaire et des droits de l'homme, en particulier contre les populations les plus vulnérables, les femmes et les enfants. Je voudrais rappeler par ailleurs que le Conseil a exigé que cesse l'utilisation par les forces armées soudanaises d'aéronefs blancs, qui entretiennent la confusion avec les aéronefs humanitaires et ceux des Nations Unies. Nous avons relevé que le Gouvernement soudanais avait pris des engagements clairs en ce sens lors de la réunion du 7 octobre de la Commission tripartite. Nous attachons la plus grande importance à ce que ces engagements soient pleinement tenus.

Je souhaiterais également insister sur la nécessaire coopération du Gouvernement soudanais avec les opérateurs humanitaires. Le Darfour connaît la plus vaste opération humanitaire du monde. Il est inacceptable que le Gouvernement soudanais, qui a failli à sa responsabilité de protéger ses propres civils, aggrave encore ce passif en entravant l'action des opérateurs humanitaires. Nous relevons que les autorités soudanaises ont renouvelé le moratoire pour l'accès humanitaire plus tôt qu'elles ne l'avaient fait l'an dernier.

Mais au-delà, elles doivent mettre fin aux tracasseries bureaucratiques auxquelles les organisations non gouvernementales sont confrontées quotidiennement de la part des échelons administratifs subalternes. Ces tracasseries n'ont pas cessé. Les organisations non gouvernementales nous le disent quotidiennement. Nous déplorons particulièrement les restrictions mises par le gouvernement à l'activité des organisations non gouvernementales qui ont des programmes de protection, compte tenu de l'ampleur des besoins au Darfour, où les victimes de violences, et notamment de violences sexuelles, sont innombrables et ne cessent d'augmenter. Sur tous ces points, les autorités soudanaises – comme d'ailleurs toutes les

parties – seront jugées sur leurs actes et non sur leurs intentions.

Je souhaiterais enfin évoquer rapidement le Tchad. Je relève tout d'abord l'appréciation de M. John Holmes, selon lequel, malgré les difficultés qui persistent, la situation s'est plutôt améliorée. La France et l'Union européenne, qui sont à l'origine, avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le Gouvernement tchadien de l'opération EUFOR/MINURCAT, partagent ce sentiment d'optimisme raisonné. Il faut rendre hommage à la mobilisation des autorités et de la société civile tchadienne et au travail des organisations internationales, de l'ONU et des organisations non gouvernementales, soutenues par un très fort engagement européen.

Ma délégation partage par ailleurs pleinement la remarque de M. Holmes sur la nécessité que le retour des déplacés s'effectue sur une base volontaire. Le Ministre français des affaires étrangères, M. Bernard Kouchner, s'est récemment rendu dans l'est du Tchad pour évaluer la situation. Il a eu l'occasion de constater par lui-même que des retours volontaires – certes encore limités – avaient bel et bien eu lieu localement. Le débat sur le caractère volontaire des retours ne saurait en aucun cas être une excuse pour masquer la réponse parfois trop lente de certaines agences onusiennes pour accompagner les retours par des actions de relèvement d'urgence appropriées.

Enfin, alors que le Conseil s'apprête à discuter prochainement de la reprise par les Nations Unies de l'opération européenne – EUFOR –, je souhaiterais apporter le soutien de la France aux observations de M. Holmes sur l'importance de la présence internationale et l'importance du Détachement intégré de sécurité tchadien pour la protection des populations civiles. Nous ne devons pas relâcher nos efforts à cet égard. Le Représentant permanent du Tchad a réitéré devant nous il y a quelques instants son souhait d'un maintien de la mobilisation du Conseil de sécurité et des Nations Unies. Nous devons assumer nos responsabilités en répondant favorablement à cette demande.

**M<sup>me</sup> DiCarlo** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens, moi aussi, à remercier M. Holmes de son exposé d'aujourd'hui. Je voudrais également exprimer toute la reconnaissance des États-Unis pour le travail que font les travailleurs humanitaires des Nations Unies et les représentants des organisations

non gouvernementales qui aident les populations vulnérables au Soudan et au Tchad.

Je vais faire quelques observations sur le Soudan. Le Secrétaire général adjoint, comme le Secrétaire général dans son rapport du 17 octobre (S/2008/659), ont dressé un tableau bien sombre de la situation au Soudan. Malgré le communiqué conjoint de 2007 et de nombreuses promesses de cessez-le-feu, les opérations militaires et le banditisme contre les travailleurs humanitaires et les civils continuent d'augmenter. Depuis le mois de janvier, 230 000 civils ont été forcés de fuir la violence, et la violence contre les travailleurs humanitaires au cours des huit premiers mois de 2008 dépassait le total de 2007. Les détournements, les enlèvements et les violations de domicile ont forcé certaines organisations à interrompre leurs activités dans la région. Les États-Unis s'associent à d'autres pour prier le Gouvernement soudanais d'empêcher ces attaques, d'honorer ses promesses de cessez-le-feu, d'adhérer aux mécanismes de contrôle et d'assumer sa responsabilité de protéger les populations civiles et les travailleurs humanitaires.

Les États-Unis accordent une grande importance à l'aide et aux programmes humanitaires visant à améliorer la protection des civils et à prévenir la violence sexiste au Darfour.

Depuis 2004, les États-Unis ont contribué pour plus de 3 milliards de dollars aux programmes humanitaires mis en œuvre au Soudan et dans l'est du Tchad. Nous constatons avec une vive inquiétude que le Gouvernement soudanais continue de harceler les organisations non gouvernementales internationales présentes au Darfour et les empêche de travailler. Le Gouvernement soudanais doit pleinement appuyer les programmes humanitaires visant à assurer la sûreté des populations rendues vulnérables par le conflit en cours.

Les États-Unis expriment également leur grave préoccupation devant la situation des réfugiés et des personnes déplacées au Tchad. Nous exhortons le Gouvernement tchadien à préserver l'intégrité des camps de réfugiés et de personnes déplacées situés dans l'est du Tchad, à empêcher le recrutement des réfugiés par des groupes armés et à accélérer le déploiement des gendarmes tchadiens dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées de l'est du pays.

Nous continuons à appuyer la mission de suivi qui doit succéder à l'actuelle Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et à l'Opération militaire de l'Union

européenne en République du Tchad et en République centrafricaine (EUFOR), dont les mandats arrivent à expiration en mars 2009. Nous pensons que leurs activités sont cruciales pour la sécurité des populations vulnérables et des travailleurs humanitaires et nous rendons hommage aux sacrifices consentis par le personnel de la MINURCAT et de l'EUFOR.

Nous notons que les Gouvernements tchadien et soudanais s'efforcent de normaliser leurs relations. Nous appuyons le groupe de contact entre le Tchad et le Soudan et le Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne qui facilite ces efforts. Toutefois, des progrès bien plus importants sont nécessaires. Nous continuons de prier instamment le Tchad et le Soudan de cesser immédiatement tout appui aux groupes rebelles d'opposition dans la région et de mettre en œuvre l'Accord de Dakar et les accords précédents.

Nous appelons toutes les parties à respecter les droits des populations civiles dans l'est du Tchad et au Soudan.

**M. Grauls** (Belgique) : Je voudrais à mon tour remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. John Holmes, pour son exposé très informatif, détaillé et nuancé sur ses récents voyages au Tchad et au Soudan. Je voudrais le remercier aussi, ainsi que son équipe, d'avoir entrepris cette mission. Je remercie bien sûr également le Représentant permanent du Tchad de sa présence et de son intervention.

Je voudrais brièvement faire quelques observations après avoir écouté l'intervention de M. Holmes. D'abord sur le Tchad, la situation humanitaire et sécuritaire dans le pays reste très précaire, malgré les quelques améliorations encourageantes signalées par M. Holmes. C'est pourquoi la Belgique soutient vivement la reprise de la présence militaire de l'Opération militaire de l'Union européenne en République du Tchad et en République centrafricaine (EUFOR) par une force de maintien de la paix des Nations Unies et attend avec intérêt les propositions du Secrétaire général dans son rapport qui sera publié bientôt.

La Belgique plaide pour une reprise rapide et efficace de l'EUFOR par la MINURCAT II au Tchad, et d'ailleurs aussi en République centrafricaine, et pour la normalisation accélérée des relations entre le Tchad et le Soudan. Ces développements pourront certainement avoir un effet positif sur la situation dans l'est du pays.

En ce qui concerne son voyage au Soudan, je voudrais faire les points suivants. Ma délégation constate que le fond du message de M. Holmes n'a malheureusement pas fondamentalement changé. Malgré les déclarations et les promesses, la situation humanitaire ne s'améliore pas. La violence contre la population civile continue chaque jour. Nous venons d'entendre que, depuis début 2008, plus de 300 000 personnes supplémentaires ont été déplacées suite à des attaques indiscriminées des forces soudanaises, soutenues par des milices alliées et des mouvements rebelles. Le Représentant permanent de la France vient d'y faire référence également.

Cette situation est en contraste frappant avec les efforts déclarés pour relancer le processus de paix et accélérer le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). La Belgique déplore que le cessez-le-feu unilatéral proclamé par le Président soudanais n'ait eu aucun effet sur le terrain, ni du côté du Gouvernement, ni du côté des mouvements rebelles, qui, des deux côtés, poursuivent des stratégies militaires en contradiction directe avec leurs engagements oraux.

Nous appelons une fois de plus toutes les parties à, non seulement œuvrer sincèrement à une cessation rapide des hostilités, mais aussi et surtout à donner la priorité absolue à la protection de la population civile. Dans ce contexte, nous saluons la prolongation par le Gouvernement soudanais du moratoire sur la facilitation de l'aide humanitaire au Darfour jusqu'à la fin 2010. Mais nous appelons en même temps le Gouvernement à une mise en œuvre concrète et systématique de ce document, de sorte que les organisations humanitaires puissent vraiment effectuer leur travail avec efficacité.

La Belgique voudrait réitérer sa demande aux autorités soudanaises de coopérer pleinement avec l'ONU et de mettre en œuvre l'ensemble de leurs engagements pour accélérer le déploiement de la MINUAD, de sorte que son mandat de protection des civils puisse pleinement être mis en œuvre.

Enfin, sur la situation au Sud-Soudan, nous convergeons avec M. Holmes sur le fait que la résolution des questions sur le plan sécuritaire, entre autres autour de la ville d'Abyei, est une condition fondamentale pour pouvoir aussi progresser significativement sur le plan humanitaire. En outre, la population attend toujours avec impatience les

dividendes de la paix, par exemple en termes d'infrastructures et de systèmes de services sociaux.

Je voudrais enfin exprimer les sentiments de grande appréciation de ma délégation pour les travailleurs humanitaires des Nations Unies et des organisations non gouvernementales travaillant au Tchad et au Soudan dans des conditions extrêmement difficiles.

**M. Dolgov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : À l'instar de nos collègues, nous voudrions remercier le Secrétaire général adjoint, M. Holmes, de son exposé très complet sur la situation humanitaire au Tchad et au Soudan, à la suite de la récente visite qu'il a effectuée dans ces pays. Nous avons aussi écouté avec intérêt la déclaration faite par le Représentant permanent du Tchad. Tout en appuyant les activités entreprises par M. Holmes et par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires afin de pouvoir mener à bien les tâches qui leur ont été confiées, nous partageons les préoccupations exprimées devant la grave détérioration de la situation humanitaire dans cette région.

Les événements récents ont, malheureusement, entraîné une nouvelle augmentation du nombre des réfugiés et des personnes déplacées dans ces pays, et il est évident que les populations touchées ont besoin de l'assistance humanitaire de la communauté internationale. Nous sommes convaincus que la participation efficace et coordonnée de l'ONU, et, surtout, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres organismes humanitaires, ainsi du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et des organisations non gouvernementales contribuera sensiblement à atténuer les souffrances des civils.

Nous estimons qu'un des facteurs clefs de l'efficacité de l'assistance humanitaire est d'assurer un accès sûr et sans entrave au personnel et aux articles humanitaires dans les zones touchées. Nous plaçons en faveur de l'élimination des barrières administratives injustifiées qui rendent l'acheminement de ces articles jusqu'aux populations encore plus difficile. À cet égard, nous notons les efforts déployés dans ce domaine par les Gouvernements soudanais et tchadien. Ces efforts doivent se poursuivre et s'accroître.

Nous condamnons de manière catégorique les attaques perpétrées par des groupes et des bandes armées contre les travailleurs humanitaires. Elles doivent cesser immédiatement. Il est absolument fondamental de garantir le statut démilitarisé des

camps de réfugiés et de personnes déplacées. L'accès du personnel humanitaire étranger n'est que l'un des aspects des tâches qui doivent être accomplies pour que cette assistance soit efficace. Il ne devrait pas être un but en soi. La coordination globale de l'action, y compris la définition des priorités, des règles, des ressources et des itinéraires pour l'acheminement de l'aide, ainsi que le choix des partenaires, est la prérogative du Gouvernement du pays hôte. Nous sommes convaincus que la communauté internationale et tous les partenaires humanitaires, l'ONU comme les organisations non gouvernementales, doivent respecter la souveraineté du pays hôte.

Dans ce contexte, nous voudrions une fois encore souligner que la communauté humanitaire internationale doit s'attacher à respecter les principes fondamentaux régissant les secours humanitaires d'urgence – la neutralité, l'humanité, l'objectivité et l'indépendance.

Nous sommes convaincus qu'une véritable amélioration de la situation humanitaire, notamment au Soudan et au Tchad, ne sera possible que grâce à l'adoption d'une démarche d'ensemble. Elle doit se traduire par la création de conditions de sécurité indispensables dans l'est du Tchad, un règlement politique interne dans ce pays, une solution aux problèmes des mouvements transfrontières de groupes armés et la normalisation de la situation dans l'ensemble de la sous-région.

À cet égard, il est bien sûr important de conserver une dynamique positive dans le processus de normalisation des relations interétatiques entre le Tchad et le Soudan. Nous appuyons à cet égard les efforts de l'Union africaine, du groupe de contact des pays africains et de la Jamahiriya arabe libyenne en ce qui concerne l'observation de l'application des accords de Dakar et des accords précédents, et comptons que ces efforts seront poursuivis.

Il importe d'assurer des contacts entre la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, les forces de maintien de la paix de l'Union européenne et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies. Tous les groupes d'opposition au Darfour, et notamment les groupes armés, doivent immédiatement s'associer à l'accord de paix et participer de façon constructive au processus politique.

Je suis tout à fait d'accord avec mes collègues qui, avant moi, ont souligné l'importance clef que revêt le progrès dans le domaine politique au Tchad et au

Soudan et en ce qui concerne les relations entre ces deux pays. Un tel progrès devrait non seulement favoriser la stabilisation de la situation sécuritaire dans la région mais aussi aider à remédier à la situation humanitaire, en assurant un acheminement ininterrompu d'articles humanitaires, en protégeant la population civile et en permettant le retour librement consenti et en toute sécurité des personnes déplacées. Cela permettrait de trouver des solutions à l'ensemble des problèmes humanitaires dans la région grâce au rôle de coordination active de l'ONU.

**M. Suescum** (Panama) (*parle en espagnol*) : Plus de cinq ans après le début du conflit au Darfour, nous nous trouvons à un moment critique avec la réalisation de progrès importants dans le processus politique et le déploiement de l'Opération hybride. Les actions du Soudan, des pays de la sous-région et de la communauté internationale définiront dans une large mesure l'avenir de cette région.

Dans ce contexte, nous jugeons tout à fait opportune la récente visite au Soudan et au Tchad du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. John Holmes, et nous le remercions de son exposé détaillé sur ces visites. Nous remercions également pour ses observations le Représentant permanent du Tchad dont nous saluons la présence dans cette salle.

Il ne fait aucun doute qu'il faut parvenir à un cessez-le-feu permanent et à un règlement politique du conflit au Darfour. Néanmoins, la protection de la population revêt une importance immédiate. Pour cette raison, le Panama se félicite de la coopération manifestée par le Gouvernement soudanais pour faciliter les procédures administratives concernant les travailleurs humanitaires et est convaincu qu'elles seront menées à bien.

Malgré les efforts faits pour améliorer la situation humanitaire, la reprise des attaques contre le personnel et les opérations humanitaires au Darfour et dans l'est du Tchad nous préoccupe. Nous condamnons énergiquement ces attaques et soulignons la nécessité de traduire leurs responsables en justice.

Nous réaffirmons que la protection des civils et des travailleurs humanitaires relève principalement de la responsabilité des Gouvernements du Soudan et du Tchad, mais que cela ne doit nullement permettre aux groupes armés de se soustraire à leurs obligations en vertu du droit international humanitaire. Nous prions instamment les parties au conflit d'accorder aux

travailleurs humanitaires un accès sans restriction afin qu'ils puissent fournir une assistance humanitaire aux communautés qui en ont besoin.

L'ampleur du conflit au Darfour ne doit pas détourner notre attention de la population civile dans le Sud-Soudan. Nous nous félicitons de la visite de M. Holmes à Abiye et Juba visant à encourager la communauté des donateurs et le Gouvernement du Sud-Soudan à répondre aux besoins humanitaires les plus urgents de la population de cette région. Nous encourageons M. Holmes et les membres de cette organisation à continuer de faire tous les efforts possibles pour accélérer le retour des personnes déplacées et pour promouvoir le développement dans la région.

Par ailleurs, afin de réduire au minimum l'effet de la crise du Darfour sur la situation humanitaire et les conditions de sécurité dans l'est du Tchad, une étroite coopération est nécessaire entre le Gouvernement tchadien et la communauté internationale. Nous saluons les efforts inlassables dans ce sens de la Force de l'Union européenne (EUFOR) en République du Tchad et en République centrafricaine et des éléments du Détachement intégré de sécurité qui ont déjà été déployés. Le vide de sécurité qui pourrait se produire à la fin du mandat de l'EUFOR risque de mettre la population civile en danger. Nous pensons que, compte tenu des fragiles conditions de sécurité, il est indispensable qu'une force militaire robuste de l'ONU remplace l'EUFOR à la fin du mandat de celle-ci en mars 2009.

**M. Natalegawa** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à m'associer aux orateurs précédents qui ont souhaité la bienvenue une fois de plus à M. John Holmes, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, au Conseil de sécurité et à le remercier de son exposé détaillé. Nous nous félicitons aussi de la déclaration du Représentant permanent du Tchad.

Nous partageons l'avis selon lequel la situation humanitaire dans les régions où s'est rendu le Secrétaire général adjoint reste très difficile, tant dans le contexte des conflits non résolus que face à l'ampleur des besoins humanitaires. Nous apprécions le travail accompli par la communauté humanitaire au Tchad, dans la région du Darfour au Soudan et dans le Sud-Soudan. Ce travail doit pouvoir être fait sans interruption tandis que la recherche d'un règlement

politique se poursuit, ou, dans le cas du Sud-Soudan, que la paix est maintenue.

La protection des civils est une priorité pour la communauté internationale. C'est la menace que représentait pour les civils l'éclatement des conflits qui a amené la communauté internationale à intervenir dans ces régions. À cette fin, le déploiement rapide des missions de maintien de la paix au Tchad et au Darfour devient donc une question de la plus grande urgence. Il est tout aussi important d'appuyer les efforts des pays de la région et de l'Union africaine.

Au Darfour, nous attendons avec intérêt la reprise du processus politique sous la direction du Médiateur en chef conjoint Djibril Bassolé. Nous nous félicitons de la déclaration de cessez-le-feu du Soudan. En attendant la mise en place d'un mécanisme de cessez-le-feu plus structuré, nous pensons que toutes les parties au Darfour devraient unilatéralement cesser les hostilités. La communauté internationale devrait continuer de les y encourager. Un règlement politique rapide du conflit au Darfour donne la possibilité d'améliorer la situation humanitaire dans la région. Nous espérons également qu'une amélioration des relations entre le Tchad et le Soudan contribuera à l'instauration de la paix des deux côtés de la frontière.

Nous regrettons toutes les attaques contre des travailleurs humanitaires et nous sommes atterrés de voir que le nombre de ces attaques au Darfour a doublé cette année par rapport à l'an dernier. Les actes de piraterie routière dont ils sont victimes sont également inquiétants. Non seulement les organisations humanitaires perdent leurs biens, mais, pire encore, leurs véhicules sont en fin de compte généralement utilisés à des fins militaires. Nous soulignons que, selon certaines informations, la plupart de ces attaques sont le fait de mouvements rebelles. Nous nous associons donc à l'appel qui leur a été lancé pour qu'ils mettent fin à ces actes et nous leurs rappelons que ces actes pourraient constituer des crimes de guerre.

Une coopération étroite entre le Gouvernement soudanais et la communauté humanitaire pourrait grandement contribuer à l'amélioration de la situation humanitaire. Avant tout, c'est au Gouvernement soudanais qu'incombe la responsabilité de protéger les travailleurs humanitaires qui se trouvent au Soudan et nous attendons de lui qu'il prenne toutes les mesures requises à cet effet. Pour que les efforts humanitaires soient couronnés de succès, les principes

internationaux bien établis de l'aide humanitaire devraient toujours être respectés.

Enfin, nous ne devons pas perdre de vue la perspective du développement. Dans presque tous les conflits, la pauvreté et le sous-développement sont présents – ils sont même souvent à l'origine même du conflit. Les parties à un conflit doivent être assurées que les dividendes de la paix seront réels et que la communauté internationale les aidera à instaurer une paix durable.

**M. Tiendrébéogo** (Burkina Faso) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint, M. Holmes, pour son exposé sur la situation humanitaire au Soudan et au Tchad. Nous lui sommes particulièrement reconnaissants de s'être rendu dans cette région, ce qui lui a permis d'avoir des informations de première main. Nous remercions également le Représentant permanent du Tchad pour son importante déclaration.

Concernant le Tchad, nous sommes particulièrement préoccupés par la précarité de la situation sécuritaire générale dans ce pays, et en particulier par la persistance des actes de violence et d'assassinats contre le personnel humanitaire, notamment dans l'est. Les actes de banditisme, les affrontements entre communautés, la militarisation des camps ainsi que le recrutement forcé, notamment des enfants, interpellent le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale. La fin du mandat de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne, en mars 2009, en est une raison supplémentaire, et nous espérons que la nouvelle Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) – la MINURCAT II – sera à même de répondre aux nombreuses attentes que nous plaçons tous en elle.

Le déploiement effectif du Détachement intégré de sécurité dans quatre localités à l'est du Tchad, début novembre, et la formation de gendarmes et d'agents de police par la MINURCAT constituent des actions encourageantes dans la sécurisation des camps de réfugiés et de déplacés. Nous souhaitons que ces initiatives s'étendent à d'autres sites.

Nous félicitons le Gouvernement tchadien pour ses efforts dans le cadre de la lutte contre le grand banditisme, seule condition pour favoriser à terme le retour des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que le succès des politiques de développement. Nous l'exhortons à poursuivre son action dans ce sens.

Face aux nombreux défis auxquels le peuple tchadien doit faire face, nous encourageons les donateurs à un effort supplémentaire, en répondant notamment à l'appel lancé le 19 novembre dernier à Genève par le Secrétaire général adjoint, et encore réitéré cet après-midi par M. Holmes.

Au Soudan, malgré la signature d'un accord de cessez-le-feu entre les autorités et les groupes rebelles, ainsi que le renforcement des effectifs de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), beaucoup reste encore à faire, en particulier sur le plan humanitaire. Nous exhortons le Gouvernement et les forces rebelles à tout mettre en œuvre pour assurer la protection des civils et la liberté de mouvement du personnel humanitaire. À cet égard, nous saluons l'esprit constructif dans lequel les rencontres de M. Holmes avec les autorités soudanaises se sont déroulées lors de sa visite.

La détérioration continue de la situation humanitaire et sécuritaire dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées au Darfour, dans l'est du Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine requiert le renforcement des efforts de l'ensemble de la communauté internationale, notamment du Conseil de sécurité. La MINURCAT et la MINUAD devront davantage conjuguer leurs efforts afin de renforcer leur présence aux alentours des camps et dans les régions proches de la frontière du Tchad et du Soudan.

Nous saluons enfin la normalisation des relations diplomatiques entre le Tchad et le Soudan. Nous formons le vœu que cela contribue à améliorer la situation humanitaire et, en général, à instaurer la paix et la stabilité dans la sous-région. Nous espérons également que d'autres avancées aussi significatives seront réalisées, en particulier d'ici la prochaine réunion du Groupe de contact chargé de la mise en œuvre de l'Accord de Dakar.

Je ne saurais terminer sans remercier, pour ses actions au quotidien aux côtés des populations civiles, le personnel humanitaire, qui risque chaque jour sa vie eu égard aux conditions difficiles dans lesquelles il intervient.

**M<sup>me</sup> Pierce** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour remercier le Secrétaire général adjoint de son exposé devant le Conseil de sécurité sur ces questions importantes. Il a aussi été très utile de pouvoir entendre le représentant du Tchad. J'aimerais aussi, pour commencer, reprendre à mon compte ce que vient de dire le représentant du

Burkina Faso et remercier les membres des missions humanitaires de l'ONU dans le monde entier, qui risquent leur vie en accomplissant cet important travail.

Comme d'autres orateurs l'ont relevé aujourd'hui, la situation humanitaire dans la région dont nous parlons demeure très préoccupante. J'évoquerai tout d'abord le Soudan.

Mon gouvernement reste profondément déterminé à aider les Soudanais. Nous avons alloué plus de 700 millions de dollars d'aide humanitaire au Soudan, dont plus de 250 millions sont allés au Darfour, ce qui fait du Royaume-Uni le deuxième donateur bilatéral. Comme nous l'avons constaté, de nombreux membres du Conseil ont dit aujourd'hui partager l'inquiétude du Secrétaire général adjoint concernant la situation dans cette région, et en particulier les problèmes de sécurité et l'accès à l'aide humanitaire. Malgré tous les efforts du Conseil, ces problèmes continuent d'empirer. Ne serait-ce que l'année dernière, 11 travailleurs humanitaires ont été tués et 261 véhicules humanitaires ont été volés lors d'actes de piraterie routière. Nous reconnaissons tous, je le pense, que cela est inacceptable. Il est du devoir de toutes les parties de faciliter l'accès à l'aide humanitaire et de s'engager à mettre en place un cessez-le-feu inconditionnel. Il est également inquiétant, comme le Secrétaire général l'a signalé récemment, que le Gouvernement ait semble-t-il déjà rompu le cessez-le-feu récemment annoncé.

Le moratoire sur les restrictions relatives à l'aide humanitaire au Darfour a été prorogé jusqu'au 31 janvier 2010. C'est une bonne nouvelle. L'annonce a été faite par le Gouvernement d'unité nationale le 18 novembre; mais l'action des organismes humanitaires opérant au Darfour continue de se heurter à des obstacles bureaucratiques. C'est très décevant. Un certain nombre de nos collègues du Conseil ont attiré l'attention sur ce problème aujourd'hui. J'aimerais les inviter à se joindre à moi pour demander au Gouvernement soudanais de respecter la lettre et l'esprit du Communiqué commun sur la facilitation des activités humanitaires. Il est nécessaire de faire en sorte que des améliorations tangibles interviennent dans l'accès à l'aide, non seulement au Darfour, mais aussi dans tout le pays.

Nous attendons également du Soudan qu'il s'engage fermement à veiller à ce que toute décision que pourrait annoncer la Cour pénale internationale (CPI) n'affecte pas les opérations humanitaires et la sécurité des travailleurs humanitaires. J'ai attiré

l'attention sur cette question ici même ce matin, à l'occasion de la déclaration du Royaume-Uni lors de la réunion du Conseil sur la CPI et le Soudan.

Concernant le Sud-Soudan, il est important que le Gouvernement du Sud-Soudan s'engage pleinement en faveur du processus de relèvement. Mon gouvernement a engagé quelque 500 millions de dollars dans des projets au Sud-Soudan depuis la signature de l'Accord de paix global, en janvier 2005. Nous saluons le lancement du Fonds de relèvement pour le Soudan-Sud-Soudan. Nous prévoyons de fournir à ce fonds 70 millions de dollars de plus au cours des trois prochaines années.

S'agissant du Tchad, la situation humanitaire reste précaire pour les réfugiés, les personnes déplacées et la population hôte. Elle appelle un engagement humanitaire constant, cohérent et soutenu. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, il s'avère également que l'acheminement de l'aide continue d'être entravé par l'insécurité. Nous devons clairement faire en sorte à titre prioritaire de mettre un terme à cette situation.

**M. La Yifan** (Chine) (*parle en chinois*) : Nous voudrions remercier le Secrétaire général adjoint Holmes pour son exposé sur la situation humanitaire au Soudan et au Tchad. Nous remercions également le Représentant permanent du Tchad de sa présence et de ses observations.

La Chine a suivi de près la situation en matière de sécurité et la situation humanitaire au Soudan et au Tchad. Tout conflit armé engendre une détérioration de la situation humanitaire. C'est couramment le cas dans de nombreux foyers de tensions. L'expérience a montré que seule l'instauration d'un environnement pacifique permet de mettre entièrement fin aux crises humanitaires.

La situation humanitaire dans la région située le long de la frontière entre le Soudan et le Tchad est en corrélation étroite avec leurs relations bilatérales. Lorsque ces relations s'améliorent, on peut s'attendre à ce que les tensions qui existent dans les zones frontalières des deux pays se calment. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Soudan et le Tchad pour améliorer leurs relations bilatérales. Ils ont mené à bien le processus de normalisation et ont échangé des ambassadeurs. Les deux parties prévoient également d'effectuer des patrouilles conjointes le long de la frontière ce qui, nous l'espérons, permettra d'améliorer la situation humanitaire dans cette zone.

Nous sommes préoccupés par la sécurité des organisations et du personnel humanitaires. Nous condamnons les attaques qui les visent et exhortons toutes les parties concernées à s'abstenir d'attaquer les organisations internationales et le personnel humanitaires et à faciliter leur accès. Nous demandons également à la communauté internationale de continuer à fournir une aide humanitaire au Soudan et au Tchad.

La crise humanitaire est l'un des aspects de la question du Darfour. Sa cause profonde est le conflit armé qui sévit dans la région. Ce dont le Darfour a le besoin le plus urgent, c'est l'instauration d'un cessez-le-feu général et la recherche d'un règlement politique à cette crise. Nous appuyons les efforts de médiation déployés par l'ONU et l'Union africaine pour trouver une solution politique au conflit au Darfour. Nous espérons que les efforts concertés de toutes les parties créeront l'environnement pacifique nécessaire à l'amélioration de la situation humanitaire au Darfour.

**M. Hoang Chi Trung** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Nous remercions M. John Holmes, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, pour son exposé très complet. Nous remercions également le Représentant permanent du Tchad pour sa déclaration.

Ma délégation partage les préoccupations exprimées face à la gravité de la situation au Tchad et au Soudan, notamment la détresse des populations touchées au Darfour, où 4,5 millions de personnes continuent d'avoir cruellement besoin d'une aide humanitaire. La violence sexuelle et sexiste exercée contre les femmes au Tchad et au Soudan est également alarmante. Nous sommes particulièrement préoccupés par le banditisme, le braquage de véhicules et les attaques armées dont les travailleurs humanitaires sont victimes au Darfour.

Nous condamnons de manière catégorique tous ces actes de violence commis à l'encontre des travailleurs humanitaires au Darfour et sommes favorables à l'ouverture d'enquêtes afin d'en traduire les auteurs en justice. Nous exhortons toutes les parties concernées à respecter pleinement le droit international humanitaire et à assurer la sécurité du personnel des Nations Unies et des travailleurs humanitaires.

Le Viet Nam se félicite de l'amélioration des relations entre le Tchad et le Soudan, notamment de l'échange récent d'ambassadeurs entre les deux pays. Nous espérons que cela contribuera de manière importante à la consolidation et à l'amélioration de la

sécurité et de la situation humanitaire dans la sous-région.

Nous notons avec satisfaction que, le 17 novembre, le Gouvernement soudanais a prorogé jusqu'au 31 janvier 2010 le moratoire sur les procédures rapides appliquées aux travailleurs humanitaires au Darfour. Nous pensons que cette mesure permettra d'améliorer la prestation d'une assistance humanitaire fort nécessaire aux populations touchées de la région et facilitera les opérations humanitaires. Il faut continuer à encourager cet élan de coopération.

Le Viet Nam apprécie beaucoup les efforts déployés par la communauté humanitaire, en particulier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, pour coopérer avec les Gouvernements respectifs du Tchad et du Soudan en vue d'améliorer la situation humanitaire dans la sous-région. À cet égard, nous nous félicitons de la visite effectuée par le Secrétaire général adjoint Holmes au Tchad et au Soudan en novembre, ainsi que du lancement, le 20 novembre, du plan de travail des Nations Unies pour le Soudan. Et nous appelons la communauté internationale et les donateurs à répondre activement et à accroître les ressources nécessaires à une mise en œuvre rapide de ce plan.

Enfin, nous sommes d'avis qu'une meilleure coordination et une meilleure coopération entre les missions des Nations Unies dans la sous-région – l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad – permettront d'améliorer la situation humanitaire au Tchad et au Soudan. Il faut traiter des causes profondes du conflit et des catastrophes humanitaires concomitantes en relançant le processus politique, en encourageant la réconciliation nationale et en promouvant le développement socioéconomique tant au Tchad qu'au Soudan.

**M. Urbina** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, comme les orateurs qui m'ont précédé, remercier le Secrétaire général adjoint, M. John Holmes, pour son rapport sur la visite qu'il a effectuée au Tchad et au Soudan. Ce rapport nous permet de mieux comprendre les actions humanitaires entreprises sur le terrain et nous fournit une analyse des facteurs qui affectent directement la protection de la population civile et le travail des organismes humanitaires.

Je tiens aussi à remercier le représentant du Gouvernement tchadien de sa présence et de son intervention.

S'agissant de la situation au Tchad, nous partageons les préoccupations exprimées par M. Holmes face à l'insécurité provoquée par les activités criminelles de bandits qui attaquent la population civile et les travailleurs humanitaires. Ce qui nous préoccupe encore davantage, c'est qu'ils agissent en toute impunité. Nous louons le travail réalisé par la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR) pour améliorer la sécurité et nous espérons que la transition vers la deuxième Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT II) et le déploiement de nouveaux contingents des Nations Unies permettront d'améliorer plus encore la protection de la population civile. Le Costa Rica œuvrera avec d'autres délégations pour définir le mandat de MINURCAT II dans l'optique de continuer à améliorer davantage la sécurité autour des camps de réfugiés et de personnes déplacées.

Ma délégation partage également l'avis du Secrétaire général adjoint sur le cercle vicieux de l'impunité, du harcèlement et de la violence contre les travailleurs humanitaires et la population civile. Nous notons avec satisfaction que M. Holmes a précisément soulevé cette question auprès des autorités tchadiennes et nous saisissons la présente occasion pour appeler le Gouvernement tchadien à prendre des mesures énergiques pour renforcer les mécanismes d'enquête et de justice. De même, nous rappelons qu'à l'heure actuelle, la MINURCAT a pour mandat d'aider le Gouvernement tchadien à promouvoir l'état de droit, et nous invitons ce gouvernement à tirer parti de l'appui de la communauté internationale pour lutter efficacement contre l'impunité. Ma délégation condamne énergiquement le recrutement d'enfants par les groupes armés.

Pour ce qui est du Soudan, nous partageons la préoccupation du Secrétaire général adjoint face à l'aggravation des conditions de sécurité, dans les zones tant rurales qu'urbaines, et en particulier dans les camps de personnes déplacées. Nous sommes d'avis qu'un cessez-le-feu véritable et vérifiable entre le Gouvernement soudanais et les groupes rebelles constitue la base indispensable d'une aide humanitaire plus efficace.

Nous considérons positive l'initiative prise par le Gouvernement soudanais de déclarer le 12 novembre un cessez-le-feu unilatéral, initiative qui doit encore se traduire en une véritable amélioration de la situation sur le terrain pour la population qui reçoit et pour le personnel qui fournit l'aide humanitaire.

Nous partageons également la préoccupation de M. Holmes face à la multiplication des attaques et des actes de harcèlement dont est victime le personnel humanitaire. Nous rappelons que le travail de ce personnel a des incidences directes sur plus de 4,5 millions de personnes au Soudan; et il incombe également au Gouvernement soudanais de protéger le personnel humanitaire. Nous estimons aussi qu'il importe que toutes les parties au conflit reconnaissent et respectent les principes humanitaires et les normes du droit international humanitaire. Une amélioration au Soudan, en particulier au Darfour, dépend des actions des parties, dont le point de départ doit être un attachement clair à ces principes et règlements.

Je voudrais revenir à la question de la situation des personnes qui se trouvent dans les camps de personnes déplacées, et demander à M. Holmes son point de vue concernant la situation de ces personnes et les plans existant pour leur avenir.

Ma délégation prend note de l'établissement de relations diplomatiques entre le Tchad et le Soudan, et reconnaît les efforts du Groupe de contact et du Gouvernement libyen en ce sens. Nous espérons que l'amélioration des relations entre les deux pays aura des effets positifs concrets sur les conditions de sécurité dans les zones frontalières et, partant, également sur la situation humanitaire.

Nous réaffirmons une nouvelle fois que l'obligation de protéger les civils est principalement une obligation qui incombe aux États. Par conséquent, le Tchad et le Soudan doivent faire le nécessaire pour s'acquitter de cette obligation. Les groupes rebelles doivent eux aussi respecter leurs obligations en la matière.

Ma délégation tient à manifester de nouveau son appui à la recommandation du Secrétaire général qui propose, dans son rapport le plus récent sur la Mission des Nations Unies au Soudan (S/2008/662), que le Conseil de sécurité envisage d'ouvrir un débat approfondi sur les dispositions ayant trait à la protection des civils exposés à des dangers imminents.

Enfin, nous espérons que le prochain débat sur le thème de la protection des civils sera l'occasion de traiter de ce sujet important.

**M. Mantovani** (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint de son exposé et le féliciter pour le travail essentiel qu'il a accompli lors de sa visite pour encourager la communauté humanitaire qui exerce ses activités dans ces conditions difficiles, dont le Conseil a été le témoin direct il y a quelque mois.

Je remercie également le Représentant permanent du Tchad pour sa contribution à nos débats.

Il ressort de l'exposé un message inquiétant, à savoir que cinq ans après le déclenchement du conflit au Darfour, la situation demeure critique, et que nous devons nous préparer à nous engager massivement et sur le long terme.

La situation au Tchad est également difficile en raison du banditisme, comme nous venons de l'entendre. Le déploiement de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne et de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad a considérablement contribué à l'amélioration de la sécurité dans la région, de même que dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées. Ces résultats doivent être consolidés par le maintien d'une présence internationale effective. La situation dans le Sud-Soudan est plus prometteuse, même si les problèmes rencontrés dans l'application de l'Accord de paix global sont mis en évidence par les déplacements de population et par l'insécurité.

Les crises humanitaires au Soudan et au Tchad résultent du conflit, et nous partageons entièrement le point de vue du Secrétaire général adjoint Holmes, selon lequel il faut donner un nouvel élan au processus de paix engagé au Darfour et toutes les parties doivent respecter le cessez-le-feu, dont l'application est contrôlée. Nous convenons aussi avec le Secrétaire général adjoint Holmes que les questions de l'accès, de la protection, mais aussi de la sécurité des travailleurs humanitaires, sont d'une importance cruciale.

Nous venons d'apprendre que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) avait pu modifier la situation dans le camp de Kalma. Nous espérons que la MINUAD pourra renforcer sa présence dans d'autres camps également. Pour autant, la solution aux problèmes actuels en matière d'accès et de sécurité ne réside pas seulement

dans le déploiement complet de forces internationales. Cela exige aussi de plus grands efforts de la part des autorités gouvernementales et le plein respect du droit international humanitaire par toutes les parties, y compris les mouvements rebelles.

L'Italie est heureuse de voir progresser la coopération entre le Gouvernement soudanais et la MINUAD. Dans le secteur humanitaire, nous nous félicitons de la prorogation du moratoire concernant les procédures accélérées applicables aux travailleurs humanitaires au Darfour, tout en appelant à sa pleine application.

Je voudrais ajouter quelques mots sur l'attachement de l'Italie au processus de stabilisation au Soudan. Conformément à l'engagement que nous avons pris lors de la Conférence de donateurs d'Oslo en 2005, mon gouvernement a versé en moyenne 20 millions d'euros par an.

Avant de terminer, je voudrais soulever deux autres points. La solution à long terme au problème humanitaire dépend du retour des 2,7 millions de personnes déplacées par les combats. Leur retour doit être volontaire. Comment faciliter les conditions de leur retour? Nous sommes aussi préoccupés par les questions des droits fonciers et de propriété et par une série de questions importantes pour la vie quotidienne de ces populations.

Nous avons également relevé dans l'exposé une référence aux effets non négligeables sur l'environnement du conflit actuel, qui est lui-même une conséquence, du moins en partie, de la rareté des ressources naturelles. Une plus grande attention pourrait-elle être accordée à cette dimension de la crise par la communauté humanitaire ?

**M. Kumalo** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour remercier M. Holmes pour son exposé et saluer la présence de notre collègue, le Représentant permanent du Tchad, à cette séance.

Je crois que d'autres orateurs ont dit clairement que nous soutenons les travailleurs humanitaires, qui incarnent véritablement l'ONU sur le terrain, et que nous nous inquiétons de leur sécurité dans cet environnement très difficile.

Nous tenons à réaffirmer que toute solution définitive est subordonnée à la mise en place d'un processus politique sur le terrain et à l'instauration de la sécurité nécessaire. Nous nous réjouissons de la normalisation des relations entre le Tchad et le Soudan

et espérons que cette normalisation conduira ces deux pays amis à trouver un moyen de résoudre les problèmes qui les opposent.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Croatie.

La Croatie se joint aux autres délégations pour remercier M. Holmes pour tout le travail qu'il a accompli et pour son exposé d'aujourd'hui sur son récent déplacement au Tchad et au Soudan. Je voudrais aussi saluer la présence de l'Ambassadeur du Tchad et le remercier de sa déclaration.

Ce matin, pour la première fois, nous avons entendu parler du Soudan sous un autre angle, à savoir son défaut de coopération avec la Cour pénale internationale. Nous venons d'entendre une description sans complaisance de la situation dans ce pays et des souffrances que continue d'endurer la population, en particulier les réfugiés et les personnes déplacées, dont beaucoup sont des femmes et des enfants.

Ce que nous avons entendu est très inquiétant et je me fais l'écho des vives préoccupations et de l'indignation exprimées par d'autres délégations.

Pour le moins, cet exposé nous a assuré que la communauté internationale doit consacrer davantage d'efforts à la recherche d'une solution politique à ce conflit. Mettre fin à l'impunité de tous les crimes de guerre favorisera certainement ce processus.

Comme cela a été démontré maintes et maintes fois, il n'y a pas de paix durable sans justice. Toute affirmation donnant à entendre le contraire est creuse et sans fondement. La situation humanitaire dans le Tchad voisin est également affectée par tout ceci. Un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées vivent dans des conditions précaires, souvent peu sûres, et leurs droits fondamentaux ne sont pas toujours protégés.

Nous comprenons que le Gouvernement tchadien est soumis à rude épreuve, mais nous pensons qu'il devrait s'impliquer plus avant pour créer un dialogue politique viable qui mette un terme au conflit et rétablisse la normalité dont nous avons tant besoin pour pouvoir relever les défis posés sur le plan humanitaire et en matière de développement. Nous sommes encouragés par l'évaluation optimiste qu'a faite M. Holmes de la situation au Tchad au cours des 12 derniers mois, et nous espérons que cette tendance se poursuivra.

Nous espérons que le récent rapprochement entre le Tchad et le Soudan contribuera aussi à amener des changements positifs sur le plan humanitaire.

Enfin, ma délégation voudrait exprimer sa profonde gratitude au Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies, dirigé par le Secrétaire général adjoint Holmes, ainsi qu'à toutes les autres organisations humanitaires et à leur personnel pour le dévouement sans faille dont ils font preuve afin d'atténuer les souffrances des civils concernés, dans des conditions particulièrement difficiles.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à M. Holmes afin qu'il réponde aux observations formulées et aux questions posées.

**M. Holmes** (*parle en anglais*): Je voudrais simplement répondre brièvement aux observations qui ont été formulées.

Tout d'abord, je suis extrêmement reconnaissant du soutien exprimé autour de cette table cet après-midi aux efforts humanitaires et à l'héroïsme et au courage des travailleurs humanitaires, au Darfour comme au Tchad. Je suis reconnaissant également de l'appui que j'ai reçu de beaucoup d'entre vous, notamment lorsque j'ai parlé de l'accès, de l'importance de la protection des civils et des efforts dans ce domaine, notamment des problèmes de violence sexiste, de l'importance de préserver le caractère civil et humanitaire des camps de réfugiés et de personnes déplacées, d'accélérer les procédures administratives et de réduire les obstacles administratifs au travail humanitaire, et notamment de mettre en œuvre le moratoire sur les restrictions, qui vient d'être prolongé, et de la responsabilité qu'ont les gouvernements de faciliter le travail humanitaire et de protéger les travailleurs humanitaires, en particulier de mettre fin au phénomène de banditisme, qui est commun au Darfour comme dans l'est du Tchad. J'ai noté également que presque tous les orateurs ont insisté sur la nécessité d'un cessez-le-feu qui soit respecté par toutes les parties, et d'efforts urgents afin d'obtenir un règlement politique du conflit. J'espère que les gouvernements concernés et les mouvements rebelles vont également écouter ces messages venant du Conseil.

Je voudrais également saisir cette occasion pour rappeler et approuver ce qui a été dit par de nombreux orateurs ici sur l'importance des relations entre le

Tchad et le Soudan, ainsi que sur l'amélioration de la situation constatée ces dernières semaines. J'ai eu l'occasion d'en discuter dans les deux capitales, et j'ai pu remarquer que les deux parties étaient disposées, bien qu'avec prudence, à prendre un nouveau départ sur la base de l'Accord de Dakar, qui a commencé par l'échange d'ambassadeurs et qui a été relevé par nombre d'orateurs. J'espère que ce rapprochement sera suivi rapidement du déploiement convenu de contingents des deux côtés de la longue frontière entre les deux pays. Comme il a été souligné, c'est absolument fondamental pour qu'il y ait la moindre chance de règlement pacifique au Darfour et de stabilisation de la région.

Le représentant de la France a posé la question de la protection de la nature civile et humanitaire des camps et a rappelé que cela n'excusait en rien les attaques contre les camps. Il a évoqué le cas précis du tragique incident survenu en août de cette année au camp de Kalma au Darfour-Sud, où 33 personnes déplacées ont été tuées et de nombreuses autres ont été blessées. Je voulais simplement rappeler cet épisode, qui était encore très présent dans les esprits de la population du camp de Kalma que j'ai rencontrée. J'ai pu également en discuter avec les autorités au Darfour-Sud et à Khartoum et leur rappeler que nous attendions toujours une enquête sur cet incident.

En ce qui concerne le retour des personnes déplacées dans l'est du Tchad, le représentant de la France a suggéré que l'ONU n'avait pas toujours réagi assez vite pour faire face à ce phénomène et pour accompagner les personnes qui rentreraient chez elles. Je veux l'assurer que nous avons conscience qu'il importe de fournir une assistance à ceux qui rentrent et de veiller à ce que les services de base soient en place. Dans l'endroit que j'ai visité – et où s'est rendu également le Ministre, M. Kouchner – je pense que nous commençons à appliquer ces mesures, à la fois du côté des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. La seule note de prudence que je formulerais est que nous devons absolument veiller à ce que les personnes déplacées soient consultées et soient disposées à rentrer chez elles, afin d'éviter de donner l'impression que nous faisons indûment pression sur elles pour qu'elles rentrent avant d'être réellement convaincues que la voie est sûre.

Le représentant de la Fédération de Russie nous a rappelé que l'aide humanitaire vise à appuyer les gouvernements et qu'elle doit respecter entièrement

leur souveraineté. Je veux simplement l'assurer que nous reconnaissons nous-mêmes ce principe. Nous sommes également conscients du fait, comme l'ont souligné de nombreuses personnes autour de la table, que la responsabilité fondamentale de la sécurité de leurs propres citoyens et des travailleurs humanitaires incombe aux gouvernements concernés.

Le représentant du Costa Rica s'est enquis de l'avenir des personnes dans les camps et de leur retour éventuel. Je pense que le représentant de l'Italie a fait une observation semblable en demandant comment nous pourrions encourager et faciliter les retours. Je pense qu'il convient d'abord de dire que nous sommes évidemment favorables au fait que les populations dans les camps, qu'il s'agisse de réfugiés ou de personnes déplacées, retournent aussi vite que possible dans leur lieu d'origine. Comme je l'ai indiqué dans mes propres remarques, la vie dans les camps est déshumanisante, démoralisante et peu propice à un retour à la normalité, et cela ne fait que s'aggraver avec le temps. C'est la raison pour laquelle nous encourageons les retours dès que ceux-ci sont possibles. Mais il faut que les conditions de base du retour soient réunies, et la plus fondamentale d'entre elles est la sécurité. C'est la question que j'entends le plus souvent. Quand je me rends dans un camp et que je parle aux réfugiés, ils me disent : « Bien sûr nous voulons rentrer chez nous, mais nous ne pouvons pas y aller tant que nous ne nous sentons pas en sécurité ».

Il y a également le problème des services de base comme la santé et l'éducation et d'autres parties de l'infrastructure à mettre en place quand les populations rentrent chez elles, mais la condition indispensable reste la sécurité. Cela signifie, je pense, qu'il est difficile d'imaginer un retour en masse des populations au Tchad ou au Darfour tant qu'il n'y aura pas de règlement pacifique véritable du conflit. Entre-temps, si certains souhaitent rentrer chez eux, et si certaines régions sont devenues sûres et sont perçues comme telles par les habitants des camps eux-mêmes, ceux-ci sont entièrement libres de le faire et nous les aiderons indiscutablement à rentrer. Nous n'avons aucun doute là-dessus; nous y voyons une évolution positive de la situation.

Je pense qu'un autre aspect du problème, et je l'ai mentionné dans mes remarques, est la possibilité d'efforts de réconciliation menés au niveau local entre différentes communautés, qui ont souvent traversé des épreuves traumatisantes au cours des dernières années, que ce soit au Tchad ou au Darfour. Si de tels efforts de

réconciliation peuvent être maintenus et poursuivis, si les communautés peuvent obtenir un accord entre elles sur leur coexistence future, la question du retour aussi rapide que possible en sera facilitée.

Le représentant de l'Italie a évoqué une autre question liée à celle dont nous venons de parler, qui porte sur les droits fonciers et de propriété. Il ne fait aucun doute pour moi, que dans le contexte des discussions sur un règlement au Darfour, ces questions sont essentielles, comme elles le sont dans d'autres circonstances. Nous devons nous assurer que nous avons fait tout le travail préalable nécessaire pour tenter de résoudre ces problèmes afin que, lorsque ces populations commenceront à rentrer dans leurs foyers en grand nombre, tout conflit entre elles et d'autres personnes qui auraient occupé leurs terres ou utilisé leurs terres pour y laisser paître leur bétail pendant leur absence puisse être résolu de manière pacifique et que des mécanismes adéquats de règlement des différends soient en place. Ces questions sont d'une importance fondamentale dans ce contexte, et nous ne devons pas les perdre de vue.

Le représentant du Costa Rica a également mentionné la protection des civils et la nécessité de poursuivre le débat sur ce thème. Je me félicite de la possibilité de continuer cette discussion – ce que cela signifie, quelle importance revêt cette question et ce que nous pouvons faire dans ce domaine – dans le contexte du débat sur la protection des civils, qui va se tenir, je pense, en janvier. Je me réjouis de cette perspective.

Enfin, la dernière observation faite par le représentant de l'Italie portait sur l'environnement, que j'ai évoqué brièvement. J'ai été choqué par certaines des choses que j'ai vues et entendues lors de mon récent passage au Darfour, mais aussi dans l'est du Tchad. Par exemple, au Darfour-Sud, l'emplacement du camp de Kalma était auparavant une forêt. On ne voit pratiquement plus d'arbres aujourd'hui autour du camp, à part ceux qui ne servent à rien. En fait, le camp est jonché de troncs d'arbres qui ont été abattus et qui sont utilisés à diverses fins. Les dégâts qui y sont commis en matière d'environnement, ainsi qu'autour d'autres camps du Darfour-Sud, sont considérables. Les spécialistes de l'environnement que j'ai rencontrés ont souligné que si nous ne nous préoccupons pas de cette situation maintenant, il sera trop tard quand le conflit aura pris fin.

Je pense que c'est là une question importante que nous ne devons pas oublier : les dommages causés aux forêts du fait de l'urbanisation et des besoins en bois de chauffage, ainsi que les dommages causés aux ressources en eau par suite de la forte concentration de personnes déplacées en certains endroits. Et enfin, il ne faut pas oublier la présence importante de la communauté internationale. Les forces du maintien de la paix et les travailleurs humanitaires y contribuent également. De nouveaux bâtiments sont nécessaires et des quantités croissantes d'eau et de bois sont consommées. Nous avons donc une responsabilité particulière de commencer à nous attaquer dès maintenant à ces problèmes environnementaux, plutôt

que d'attendre la fin du conflit, quand il sera alors plus difficile de les régler.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de répondre sur ces points.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Holmes des précisions qu'il a apportées.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 17 heures.*